

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2020

Présent(e)s :

Isabelle PARGADE	Gérard JAUREGUIBERRY	Bixente ETCHEGARAY
Jérôme LARRIEU	Nathalie PAROIX	Mattin DURRUTY
Maguy BASSAGAISTEGUY	Louise LAFFERRAIRE	Julie ARRANNO
Joseph LAFITTE	Ludovic LOISEL	Pierre FIESCHI
Marion CHOMEL	Maite INÇABY-ETCHEVERRY	Jean-Pierre LARRART
Emile DIRATCHETTE	Gilles PEDOUAN	Louissette BILBAO
Véronique BROUSSAINGARAY	Vincent ERROTABEHÈRE	Stéphanie PEREZ
Sébastien DURRITZAGUE	Sylvie ETCHART	Christian ETCETTO
Annabelle VERGEZ	Jean-Marie GOUTENEGRE	
Marie-Françoise DURRUTY	Laetitia NORTIER	

Excusé : Beñat INCHAUSPE a donné pouvoir à Pierre FIESCHI

1) Installation des membres du Conseil Municipal nouvellement élus

En l'absence du Maire, empêché, Monsieur Pierre FIESCHI, 1er Adjoint, accueille en qualité de président, les membres du Conseil municipal et les déclare officiellement installés dans leurs fonctions.

Il remercie Monsieur Jean HUGRON, président de Zabalki, pour sa contribution à la bonne organisation du conseil municipal qui se tient dans la salle de cinéma, pour respecter les consignes sanitaires. Il remercie également la directrice générale des services pour son professionnalisme.

Monsieur FIESCHI annonce à l'assemblée que Monsieur Beñat INCHAUSPE est absent, car le décès de son père est intervenu en début de semaine. Il lui adresse au nom des membres du Conseil municipal ses sincères condoléances.

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux, il constate que le quorum est atteint.

Madame Marion CHOMEL est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur FIESCHI explique que le choix du huis clos est une décision exceptionnelle du Maire, justifiée par les raisons sanitaires, liées à l'épidémie du Covid 19 qui sévit.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le huis clos.

2) Compte rendu des décisions du Maire, dans le cadre des délégations consenties pour la durée de la crise sanitaire.

Monsieur FIESCHI, document joint à la convocation à l'appui, informe l'assemblée des décisions prises par le Maire sur la base des dispositions gouvernementales de circonstances.

3) Election du Maire

En sa qualité de membre le plus âgé du Conseil, Monsieur FIESCHI invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du Maire.

Le bureau est composé de Monsieur FIESCHI, président, Madame CHOMEL, secrétaire, Madame Marie-Françoise DURRUTY et Monsieur Jérôme LARRIEU assesseurs.

Madame Isabelle PARGADE déclare sa candidature à la fonction de Maire.

Monsieur Kristian ETCHETTO demande la parole au nom d'Herritarrekin, groupe abertzale de gauche et écologiste, qu'il représente. En basque, puis en français, il réitère son ambition pour la commune de voir se réaliser une politique volontariste et relève des points convergeant avec ceux de Madame PARGADE ; il votera donc pour elle. Pour autant, il ne s'agit pas d'un blanc-seing, il restera vigilant, son groupe étant très attaché à ce qui fait leur différence.

Monsieur FIESCHI constate que Madame Isabelle PARGADE est seule candidate et fait procéder au vote conformément à la réglementation en la matière.

Il annonce le résultat :

- Isabelle PARGADE : - 24 voix ; - 5 bulletins blancs

Il proclame, sous les applaudissements, Madame Isabelle PARGADE Maire de Hasparren.

Madame PARGADE préside désormais la séance et préalablement à son allocution, elle indique à l'assemblée qu'une composition florale, avec mention des sincères condoléances du nouveau Conseil municipal, a été adressée à Monsieur INCHAUSPE.

Les premières pensées de Madame la Maire vont à ses prédécesseurs. Son élection s'inscrit dans une histoire commune, avec une nouvelle équipe municipale, qui doit écrire une nouvelle page en répondant aux attentes des haspandars.

Puis, elle témoigne à Monsieur FIESCHI sa grande estime. Elle évoque ses 25 années d'engagement public, ses 5 campagnes électorales et les fonctions importantes occupées (deux mandats d'adjoint aux finances dont un, également comme 1^{er} adjoint au Maire). Elle loue ses grandes qualités d'écoute et de partage, ainsi que sa sagesse et son expertise, qui auront été des apports indéniables au Conseil municipal.

Elle indique ensuite à Monsieur ETCHETTO, qu'elle estime normal de ne pas être d'accord sur tout et prend acte de sa vigilance.

Enfin, elle s'adresse aux membres de son équipe. Elle exprime son émotion de les retrouver physiquement, les conditions singulières depuis le 15 mars, n'ayant pas permis de les revoir en dehors de visioconférences . Elle les remercie tous pour leur soutien et leur confiance durant la campagne électorale. La Maire met en avant leurs compétences et leurs qualités humaines, qui donnent une véritable force au groupe.

Elle précise qu'elle présentera les grandes lignes du mandat lors de la réunion du Conseil municipal, le 10 juin prochain. Portant l'écharpe tricolore de Maire, elle insiste sur la responsabilité de sa fonction au sein de la République.

4) Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal, à la majorité (abstention de M ; INCHAUSPE, PEREZ, M. FIESCHI, BILBAO et M. LARRART), fixe le nombre d'adjoints au maire à 8.

5) Election des adjoints

Après appel à candidature Madame PARGADE constate qu'une seule liste est présentée, celle de Monsieur Jérôme LARRIEU.

Le vote se déroule conformément à la réglementation en vigueur. Monsieur FIESCHI annonce le résultat : - 24 voix pour la liste de Monsieur LARRIEU ;

- 5 votes blancs

Madame la Maire proclame l'élection de :

- Monsieur Jérôme LARRIEU 1^{er} adjoint
- Madame Maguy BASSAGUAISTEGUY 2^{ième} adjoint
- Monsieur Joseph LAFITTE 3^{ième} adjoint
- Madame Marion CHOMEL 4^{ième} adjoint
- Monsieur Emile DIRATCHETTE 5^{ième} adjoint
- Madame Véronique BROUSSAINGARAY 6^{ième} adjoint
- Monsieur Sébastien DURRITZAGUE 7^{ième} adjoint
- Madame Annabelle VERGEZ 8^{ième} adjoint

Madame la Maire lit à l'assemblée la Charte de l'Elu Local puis annonce la fin de la séance.